

# Difficiles **lutt**es ouvrières

**Les réformes économiques en Chine ont provoqué des conflits sociaux qui aujourd'hui se multiplient. Pour Cai Chongguo\*, la législation du travail, pourtant développée ces dernières années pour protéger les ouvriers, ne pourra s'appliquer tant que les libertés d'expression et d'association seront absentes.**

\* Cai Chongguo est membre du China Labour Bulletin et rédacteur en chef du journal électronique édité par l'association. Voir <http://www.china-labour.org.hk/en/>.

**H&L: Quelle a été la répercussion de l'entrée de la Chine dans l'économie de marché sur l'emploi et les conditions de travail ?**

**Cai Chongguo:** Dans les années 1980, l'économie planifiée du régime communiste garantissait, en ville, l'emploi et la sécurité sociale. L'Etat prenait soin de ses salariés. Dans les années 1990 et avec les réformes économiques liées à l'entrée de la Chine dans l'économie de marché, les entreprises d'Etat ont été privatisées et les entreprises à capitaux étrangers se sont implantées très rapidement. Elles dominent aujourd'hui les secteurs de l'automobile (Renault, Citroën), du bâtiment, de l'électronique, surtout dans le sud de la Chine. Une autre étape – et non la moindre – est atteinte en 2001 lors de l'entrée la Chine à l'OMC. Il « faut » être concurrent. Les exportations explosent et la Chine devient le centre de l'industrie mondiale (60 à 70% des produits sont fabriqués en Chine).

Le basculement vers l'économie de marché ne s'est pas fait sans mal: les entreprises étrangères ont littéralement écrasé les entreprises chinoises (arrivée de Microsoft, d'IBM...). En l'espace d'une ou deux années, on a pu voir une trentaine d'entreprises mettre leurs clés sous la porte. Résultat: des licenciements massifs (50 millions de personnes en moins de cinq ans), et un chômage accru. Pour ceux qui sont toujours employés, les conditions de travail deviennent très dures. Cer-

tains ouvriers - et notamment les paysans migrants venus trouver du travail en ville [N.D.L.R.: voir l'article précédent] -, travaillent 12 heures par jour et sept jours sur sept dans des chantiers ou des mines où les risques d'accidents graves sont nombreux. Par ailleurs les entreprises, et plus précisément les cadres à la tête d'entreprises privatisées, ont, assez brutalement, pris de plus en plus de pouvoir. Dorénavant, les dirigeants décident unilatéralement des salaires des ouvriers. Ceux-ci sont très bas, malgré l'inflation, et il n'y a plus de sécurité sociale. Une situation précaire à laquelle s'ajoute, à la fin des années 1990, la charge de l'éducation (les écoles deviennent payantes).

**H&L: Comment peut-on expliquer le fait que ce basculement se soit si vite opéré ?**

**C. C:** A l'époque, il y avait une sorte d'illusion sur les capitaux étrangers. On pense que l'OMC va tout régler: apporter de nouvelles technologies et des emplois, améliorer l'Etat de droit en Chine... Ces attentes ont provoqué l'impatience. Beaucoup d'entreprises publiques ont alors été privatisées sans aucune transparence, sans aucun contrôle comptable. Corruption oblige, on ne sait pas où passe l'argent. Le seul et unique objectif à atteindre reste le même: favoriser la croissance, attirer les investissements et garantir la stabilité sociale. Pour cela, les gouvernements locaux jouent sur les salai-

res tout en distribuant terrains et subventions pour attirer les investisseurs étrangers. Il y a une sorte d'« examen des performances locales » sur ce point, la réussite professionnelle des fonctionnaires étant dépendante des bonnes relations qu'ils entretiennent avec les patrons. Les gouvernements locaux sont dès lors facilement « achetables » et agissent comme des agences pour hommes d'affaires: « *Vous voulez investir? Venez chez moi, le terrain est moins cher, l'emploi est moins cher.* »

**H&L: Dans ce contexte, de quelle manière les conflits sociaux sont-ils régulés? Quel est l'état du droit du travail aujourd'hui ?**

**C. C:** Les syndicats et le droit de grève sont toujours interdits. Certes, depuis 2002, l'Etat encourage la création de syndicats dans chaque lieu de travail. Mais ils sont en fait à son service car les représentants sont élus par le Parti. Ces syndicalistes « officiels » sont fonctionnaires d'Etat. Ils défendent les intérêts des dirigeants. Par ailleurs, l'entreprise est gérée de manière militaire. La moindre critique peut entraîner un licenciement. Les rapports de force sont donc de plus en plus déséquilibrés, la priorité étant de rassurer les investisseurs étrangers. Dans ce cadre, les ouvriers chinois sont livrés à eux-mêmes. Les illusions des années 1990 ont laissé la place à une déception et à une rancœur certaines, les encourageant à organiser des actions plus ou moins spontanées. D'abord on écrit une lettre, puis on bloque les rues si cela ne suffit pas. Grèves, manifestations ponctuelles se développent ainsi à partir de 1995. Les conflits peuvent être très durs. On peut même en arriver à tuer son patron... La répression a été très forte au début: arresta-

tions, procès, condamnations à des années de prison.

Cependant, ces dernières années, le gouvernement prend conscience des menaces qui pèsent sur l'«ordre public». Aujourd'hui, de plus en plus de journalistes et de sociologues enquêtent et relaient ces conflits. Si la réponse du gouvernement a consisté jusqu'ici à renforcer la répression, la multiplication des grèves et des émeutes rend cette stratégie difficilement applicable aujourd'hui: les autorités locales ne peuvent pas non plus se couper totalement de la population. On a donc pu constater un mouvement de perfectionnement des lois sur le travail. Si le premier Code du travail a été créé en 1983, aujourd'hui, il y a pléthore de lois... On a même créé une «Commission de réconciliation» pour protéger le salarié, et les tribunaux reçoivent de plus en plus de plaintes. On a également créé un nouveau système pour sécuriser le salarié, une sorte de RMI... En d'autres termes: il faut restaurer ce que les autorités appellent «l'harmonie sociale».

**H&L: Ces dispositifs n'ont-ils pas permis de changer la donne en permettant une meilleure protection des droits des ouvriers?**

**C. C:** Souvent, les ouvriers demandent le respect de droits élémentaires: cas de licenciement sans préavis ou négociation préalable, ou encore sans indemnité décente, cas des familles de victimes d'accidents de travail, etc. Le problème est que ces lois sur le travail ne sont pas respectées. Comme mentionné précédemment, les ouvriers ne peuvent toujours pas se constituer en syndicat. Quand bien même les salariés peuvent se rendre à la Commission, la majorité ne le fait pas car les démarches sont payantes. De plus les salariés n'ont pas trop confiance dans les tribunaux à cause des problèmes de corruption, ou tout simplement en raison du délai d'attente: il faut patienter un an, deux ans pour l'instruction des dossiers. Dans

© CHLOÉ FROISSART



l'hypothèse où le salarié a gain de cause, le patron n'appliquera la décision, dans le meilleur des cas, qu'un an ou deux ans après! La loi de 2008 est pourtant très protectrice (elle impose un contrat de travail, elle favorise les CDI, elle prévoit des compensations en cas de licenciement...). Mais sans mécanismes de négociation, sans syndicats, sans indépendance, sans justice, elle ne peut pas être appliquée de manière effective.

**H&L: Les mouvements sociaux parviennent-ils tout de même à se faire entendre?**

**C. C:** On peut noter, il est vrai, un embryon de société civile. Les Chinois prennent peu à peu conscience de leurs droits notamment grâce à la presse qui relaie les conflits et encourage les parties à entamer un dialogue. Il y a aussi des avocats ou des juristes chargés de protéger les salariés, des ONG comme China Labour Bulletin (interdite en Chine mais qui travaille librement à partir de Hong Kong), vers lesquels se tournent désormais les salariés. Les autorités locales - tout comme parfois les entreprises - qui craignent que les protestations ne dégénèrent et que cela ne leur soit reproché par le gouvernement central, demandent elles aussi à ces juristes d'intervenir en tant que médiateurs,

*La loi de 2008 est pourtant très protectrice (elle impose un contrat de travail, elle favorise les CDI, elle prévoit des compensations en cas de licenciement...). Mais sans mécanismes de négociation, sans syndicats, sans indépendance, sans justice, elle ne peut pas être appliquée de manière effective.*

pour «calmer les choses». Elles les instrumentalisent à leur profit.

Les ouvriers créent aussi leurs propres associations pour apporter du soutien à leurs homologues. Il y a même un mouvement de cadres pour les salaires non payés... Toutes ces initiatives sont importantes car elles peuvent montrer, à plus grande échelle, que la mobilisation peut faire plier les entreprises. Mais, pour le moment, la marge de manœuvre de ces organisations reste limitée et l'on ne peut observer de véritable «engagement» militant de leur part. Et pour cause, car ces organisations seraient aussitôt interdites. Elles naviguent entre la semi clandestinité et l'illégalité et sont, la plupart du temps, étouffées. Leur activité consiste à entrer en contact avec les ouvriers et dispenser une formation juridique pour qu'ils puissent être en position de formuler leurs griefs.

Ces conditions difficiles pour mener à bien des luttes ouvrières ainsi que cette apparente absence d'issue à la situation sont des facteurs d'inquiétudes au sein de la population chinoise. Le Parti paraît certes préoccupé par la crise sociale, mais il continue de refuser tout changement, tel l'autorisation de syndicats indépendants, qui remettrait en cause son pouvoir. ●